



***Autisme*Luxembourg**

Rapport d'activités 2017

Table des matières

HISTORIQUE.....	4
PERSPECTIVES.....	5
UTILITÉ PUBLIQUE ET DONNS DE CONFIANCE.....	5
LES ORGANES ET SERVICES.....	6
Conseil d'administration.....	6
Réviseur des comptes	6
Direction.....	7
Chefs de groupe.....	7
Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	8
Administration	8
Service technique	8
LE PERSONNEL EN 2017.....	8
Généralités	8
Ancienneté du personnel	10
Nationalité du personnel.....	11
Qualification du personnel encadrant.....	12
Types de contrat du personnel encadrant	12
Temps de travail du personnel encadrant.....	13
LES CONVENTIONS	13
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	13
Ministère du Travail et de l'Emploi	13
Service des Travailleurs Handicapés.....	13
Caisse Nationale de Santé	13
LE SERVICE D'HÉBERGEMENT.....	14
Foyer Hollerich.....	14
Foyer Boxhorn	15
LE CENTRE D'INTERVENTION AMBULATOIRE	17
Centre de Loisirs	17
Service d'Aide à Domicile	18
Service de Consultation	19
Ergothérapie	19

Sophrologie	23
Orthophonie.....	23
Pédagogie.....	25
Psychologie	27
Musicothérapie	23
LE SERVICE SOINS ET SANTÉ.....	30
LES ATELIERS D'INCLUSION PROFESSIONNELLE.....	31
Activités des ateliers du Centre Roger Thelen en 2017.....	35
PROJETS FSE (FONDS SOCIAL EUROPÉEN)	37
O.P.E.C.E.	37
(Orientation Professionnelle et Empowerment des Compétences d'Employabilité)	
Journal électronique « KONTERBONT »	38
Atelier Info-Média	38
LE SERVICE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.....	38
LE CENTRE DE JOUR	41
QU'EST-CE QUE L'AUTISME?	42
COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	45

HISTORIQUE

L'association Autisme Luxembourg a.s.b.l. a été fondée en 1981. L'objectif était la création de classes d'enseignement spécialisé pour des enfants atteints d'autisme. Ainsi fut créé l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques, qui fut dans un premier temps subsidié par le Ministère de l'Éducation Nationale avant d'intégrer, en 1988, le Service de l'Éducation Différenciée.

- 1989 : Ouverture d'un lieu de vie et de rencontre à Hollerich : le CIRPA « Centre d'Intégration et de Récréation pour Personnes atteintes d'Autisme ». Cette structure permettait d'offrir une aide spécialisée et un accompagnement adapté aux besoins et aux compétences des personnes atteintes d'autisme, tout au long de leur vie.
- 2000 : Inauguration d'un atelier de mise au travail, spécialisé dans la production d'articles en céramique, la « Keramikfabrik », à Esch-sur-Alzette.
- 2001 : Création du Centre Roger Thelen (CRT) afin d'y installer plusieurs ateliers protégés et les services centraux. Le bâtiment fut opérationnel dès 2004 et fut officiellement inauguré en 2006. Cette implantation du CRT à Beckerich permit un essor considérable des activités et du personnel de l'association. Progressivement divers services y ont été implantés, tels que :
 - Un centre d'accueil de jour qui accueille des personnes ne pouvant intégrer la structure de travail. Il propose des activités adaptées qui permettent d'accroître leur autonomie, leur épanouissement personnel et leur bien-être.
 - Un service de consultation composé d'une équipe multidisciplinaire (psychologue, pédagogue, ergothérapeute, orthophoniste, sophrologue). Ces intervenants spécialisés ont une fonction de personnes « ressources » pour le personnel d'encadrement. Ils interviennent également comme consultants auprès des usagers et de leur famille.
 - Un service soins et santé composé actuellement de trois infirmières qui assurent les soins, centralisent les données médicales, gèrent les contacts avec les médecins et les familles. D'autres intervenants spécialisés interviennent pour compléter la prise en charge (psychiatre, médecin généraliste, dentiste, kinésithérapeute, ostéopathe, opticien, pédicure).
 - Un service de formation professionnelle (SFP) qui, depuis 2007, accueille des jeunes dès la fin de leur scolarité obligatoire et leur propose une formation professionnelle les préparant à la vie active, dans un atelier protégé ou sur le marché ordinaire du travail.

- 2009 : Création d'un service aide à domicile pour accompagner des adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme en milieu ouvert. Ce service les soutient dans leur vie quotidienne en veillant particulièrement à leur autonomie et à leur participation à la vie de la communauté.
- 2014 : Inauguration du Centre d'Intervention Ambulatoire à Sandweiler.
- 2015 : Inauguration de l'extension du CRT à Beckerich.
- 2016 : Ouverture du nouveau foyer d'hébergement à Boxhorn.

PERSPECTIVES

- Autisme Luxembourg a.s.b.l. envisage la création d'un nouveau Centre De Jour spécialisé dans l'annexe de la maison principale à Boxhorn. Le projet sera déposé prochainement au Ministère de la Famille et de l'Intégration.
- De nouvelles structures d'hébergement sont prévues à Pétange pour 2023-2014. Début 2020, le foyer Hollerich sera transféré à Olm.
- Autisme Luxembourg a.s.b.l. est à la recherche de sites se prêtant à la construction de nouveaux ateliers d'inclusion professionnelle. Une préférence est émise aux régions est et sud du Luxembourg.
- En 2017, trois projets ont été cofinancés par le FSE : le projet « Konterbont », un journal électronique, le projet O.P.E.C.E. «Orientation Professionnelle et Empowerment des Compétences d'Employabilité » et le projet « Info-Média ». Les deux premiers projets ont obtenus une prolongation jusqu'au 30 juin 2018 tandis que le projet Info-Média est poursuivi par un nouveau projet FSE 2018-2019 s'appelant « Formation E-presse ».

UTILITÉ PUBLIQUE ET DONS EN CONFIANCE

Par arrêté grand-ducal du 06 juin 2003, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a été reconnue organisme d'utilité publique pouvant recevoir des dons en espèces déductibles du revenu imposable. Autisme Luxembourg a.s.b.l. est signataire du « Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public ». Ce code de bonne conduite définit six engagements que les organismes adhérents entendent respecter : les droits des donateurs, une gestion désintéressée, une gestion rigoureuse, des actions de communication irréprochables, des actions de collecte de fonds irréprochables, une transparence financière à l'égard des donateurs. 32 fondations ou associations sont déjà signataires de ce code de bonne conduite. Un guide d'autoévaluation

a été distribué aux membres. L'objectif de cette démarche consiste à leur proposer des repères en vue d'évaluer le respect des engagements du Code de Bonne Conduite et qui sont valables quels que soient les donateurs, le type d'activité, les publics visés ou encore la taille de la structure.

LES ORGANES ET SERVICES

Conseil d'administration

Président :	Charles KAUFHOLD
Vice-président :	François LINSTER
Secrétaire :	Caroll KREMER
Trésorier :	Patrick SCHILTGES
Membres :	Michel BRACHMOND Mélanie BURK Danielle EMERING-WAGNER Claudine NOSBUSCH Monique PUTZ Chantal STECKER

Aucun salarié de Autisme Luxembourg a.s.b.l. n'est membre du conseil d'administration. Monsieur Marc De Geest, directeur, est invité permanent aux réunions du conseil mais n'a pas de mandat délibératif.

Réviseur des comptes

Les comptes annuels de 2017 ont été révisés par BDO Audit, cabinet de révision agréé, qui conclut dans son rapport du 24 avril 2018 : « Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de AUTISME Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. »

Direction

Au 31 décembre 2017, la direction se compose comme suit :

- Marc De Geest, directeur ;
- Vincent Brack, chargé de direction ;
- Nathalie Oberweis, chargée de direction ;
- Danielle Philippi, chargée de direction.

La mission de la direction consiste essentiellement à assurer la gestion quotidienne des services, à préparer et accompagner les projets de l'association et à participer activement aux activités des différentes instances du secteur du handicap.

Cette stratégie vise à favoriser la solidarité, la cohésion et les échanges de bonnes pratiques entre les gestionnaires du secteur, à renforcer le poids de celui-ci dans les négociations menées avec les financeurs et enfin à configurer et positionner au mieux Autisme Luxembourg a.s.b.l. dans un environnement légal, réglementaire et conventionnel en constante évolution.

Chefs de groupe

Pour la gestion des équipes, la direction est assistée par quatre chefs de groupe, qui travaillent au sein des équipes sur le terrain tout en assurant des tâches de coordination.

Au 31 décembre 2017, l'équipe des chefs de groupe se compose comme suit :

- Sarah Cintrao, chef de groupe « Foyer Hollerich » ;
- Cathy Soeder, chef de groupe « Ateliers » ;
- Corinne Steichen, chef de groupe « Service Aide à Domicile » ;
- Joachim Thielen, chef de groupe « Foyer Boxhorn » .

Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Conformément aux conventions signées avec l'État, la direction a rencontré à différentes reprises les représentants de la division II (personnes handicapées) du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Administration

L'administration assure les tâches de l'accueil, du secrétariat, de la gestion des dossiers du personnel, de l'assurance dépendance et de la comptabilité. Elle compte trois employées et un comptable.

Un informaticien assure la gestion du parc informatique, qui est de plus en plus important.

Service technique

Le service technique d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. est assuré par trois techniciens.

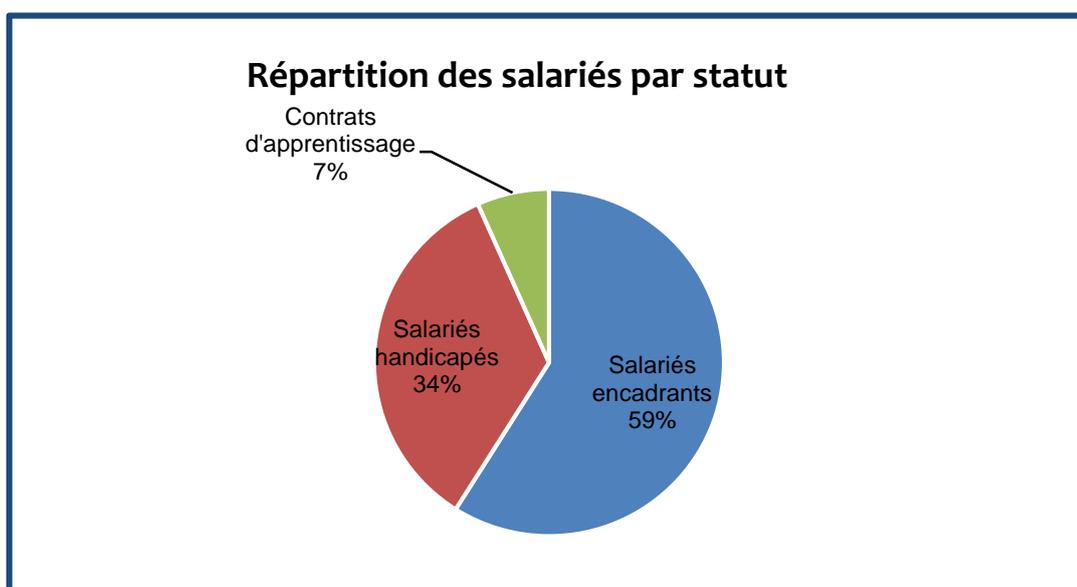
LE PERSONNEL EN 2017

Le personnel employé par Autisme Luxembourg a.s.b.l. comptait au 31/12/2017 :

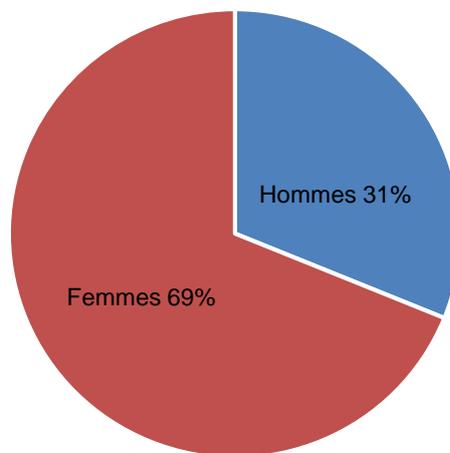
- Salariés encadrants : 88,375 ETP
- Salariés handicapés : 51,5 ETP
- Contrats d'apprentissage : 10 ETP

Généralités

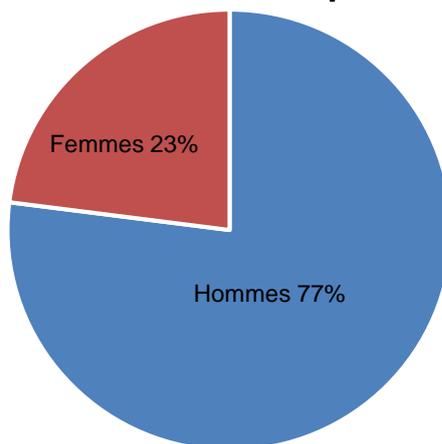
(en ETP)	Hommes	Femmes	Total
Salariés encadrants	27.525	60.850	88.375
Salariés handicapés	39.500	12.000	51.500
Contrats d'apprentissages	1.000	9.000	10.000
Total	68.025	81.850	149.875



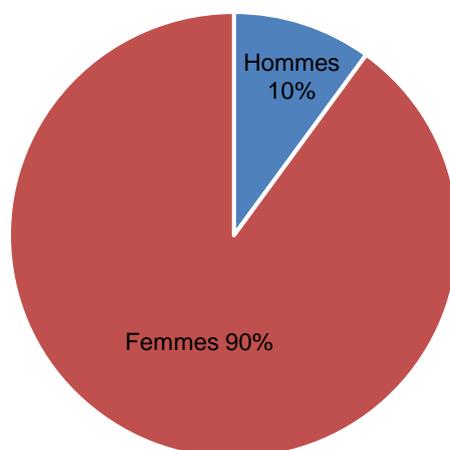
Salariés encadrants



Salariés handicapés

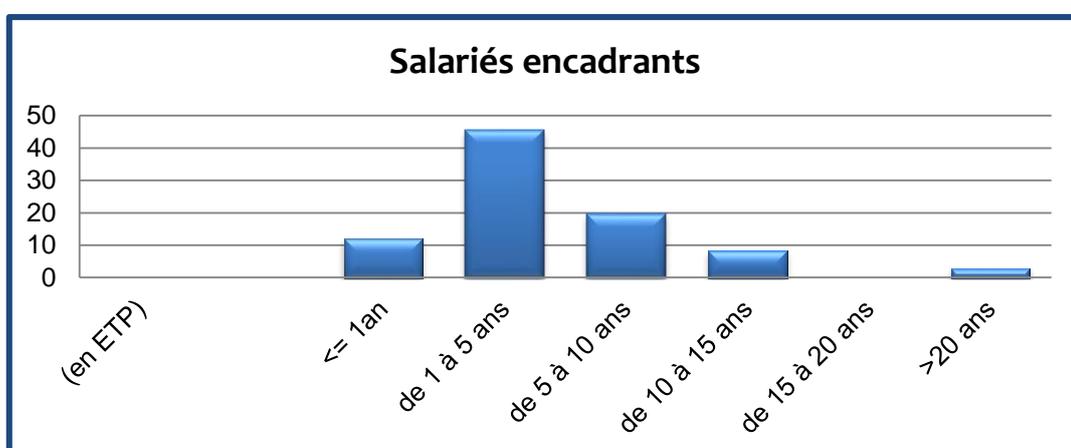


Apprentis



Ancienneté du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
<= 1an	12.000	9.000	6.000	27.000
de 1 à 5 ans	45.575	13.000	4.000	62.575
de 5 à 10 ans	19.575	14.500	0	34.075
de 10 à 15 ans	8.350	15.000	0	23.350
de 15 à 20 ans	0	0	0	0
> 20 ans	2.875	0	0	2.875
Total	88.375	51.500	10.000	149.875

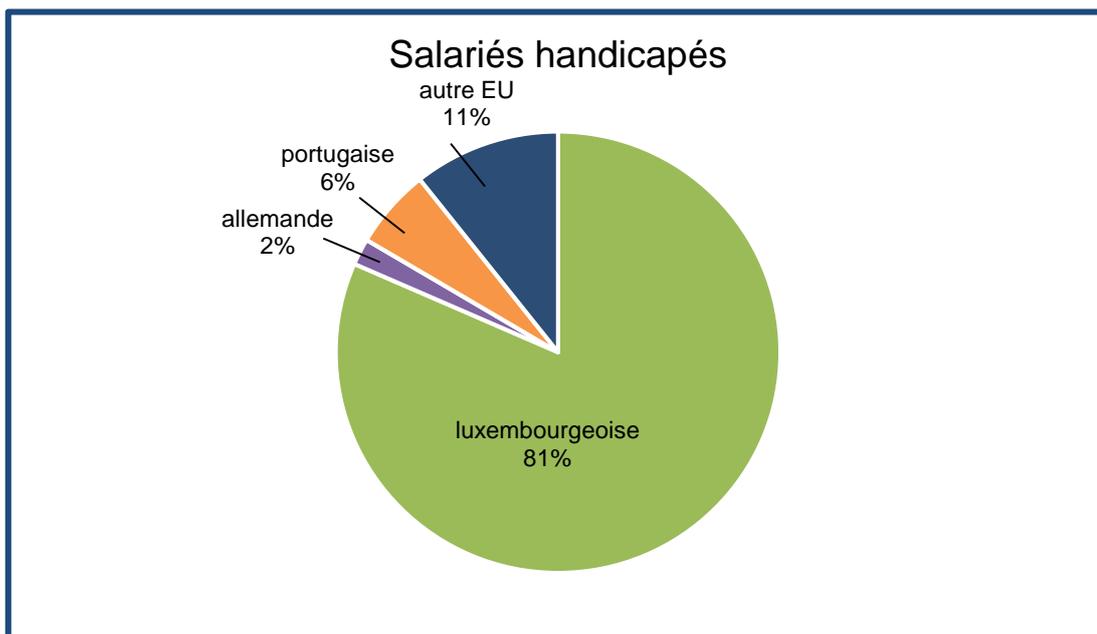
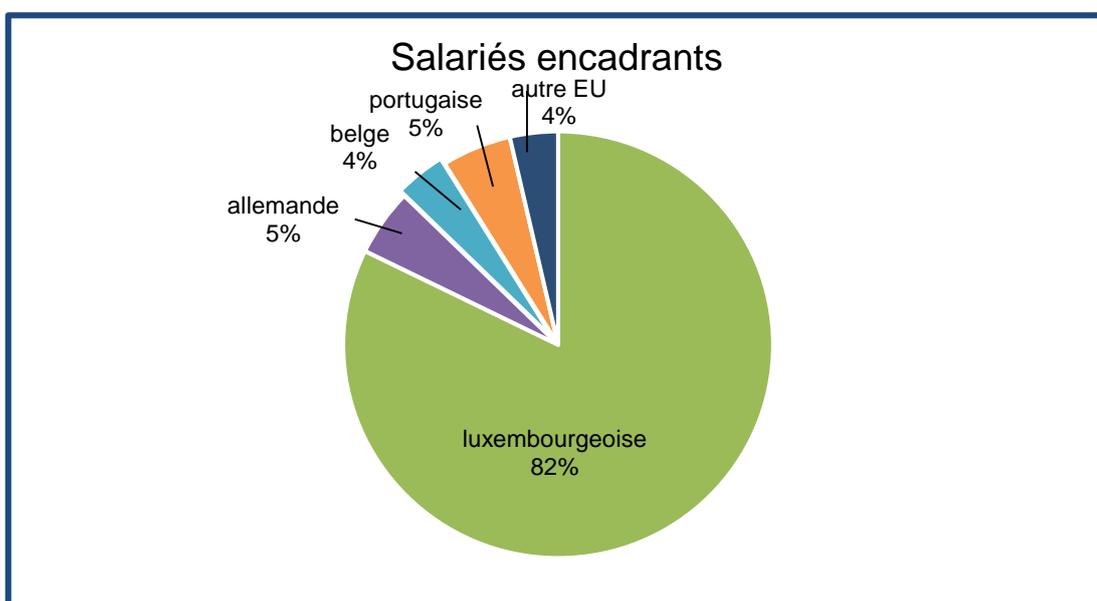


Presque deux tiers du personnel encadrant ont moins de cinq ans d'ancienneté tandis qu'environ un tiers a une ancienneté beaucoup plus significative. Ce phénomène s'explique surtout par la croissance relativement rapide de l'association et de création de nouveaux services au cours des dernières années, et particulièrement depuis l'ouverture et l'extension du Centre Roger Thelen à Beckerich et le nouveau foyer d'hébergement à Boxhorn.



Nationalité du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
luxembourgeoise	72.675	42.000	7.000	121.675
allemande	4.475	1.000	0	5.475
belge	3.400	0	0	3.400
portugaise	4.625	3.000	3.000	10.625
autre EU	3.200	5.500	0	8.700
Total	88.375	51.500	10.000	149.875



L'ensemble du personnel est majoritairement luxembourgeois. Le personnel frontalier est principalement actif dans les services administratifs. Le personnel en contact direct avec les usagers est tenu de parler suffisamment la langue luxembourgeoise.

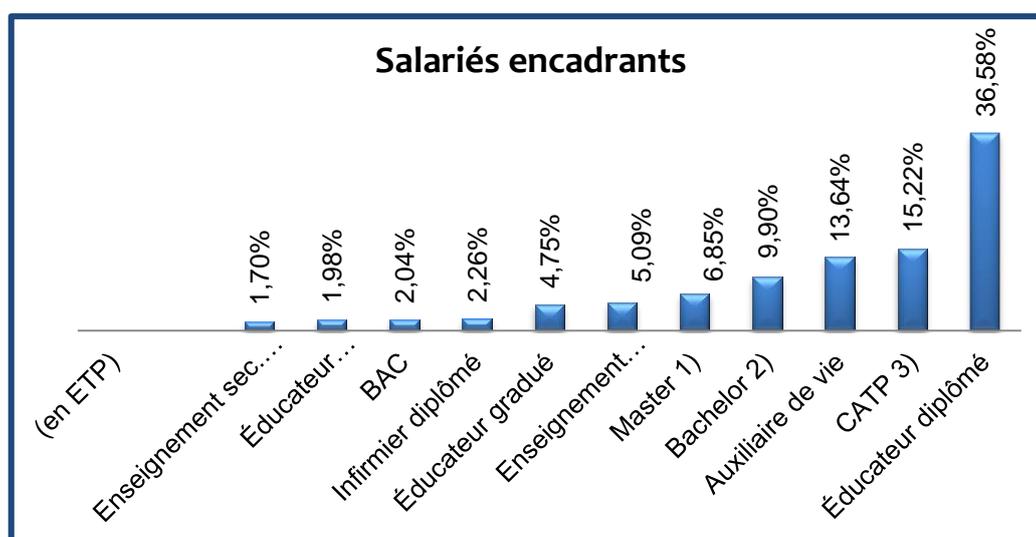
Qualification du personnel encadrant

(en ETP)	Salariés encadrants	En %
Master 1)	6.050	6,85
Bachelor 2)	8.750	9,90
Éducateur gradué	4.200	4,75
Éducateur diplômé	32.325	36,58
Éducateur diplômé/gradué en formation	1.750	1,98
Infirmier diplômé	2.000	2,26
BAC	1.800	2,04
CATP 3)	13.450	15,22
Auxiliaire de vie	12.050	13,64
Enseignement sec. non terminé	1.500	1,70
Enseignement primaire	4.500	5,09
Total	88.375	100,00

1) informatique, psychologie, économie, pédagogie

2) ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, assistant social, infirmier gradué, éducateur gradué

3) céramiste, horticulteur, cuisinier, confiseur, vente, couture...



La majorité des membres du personnel encadrant exerce des fonctions d'accompagnement en contact direct avec les usagers.

Types de contrat du personnel encadrant

	Salariés encadrants et apprentis
CDI	102
CDD	4
Apprentissage	10
Total	116

Temps de travail du personnel encadrant

	Salariés encadrants et apprentis
100%	72
87,5%	1
75%	6
50%	18
autres	19
Total	116

LES CONVENTIONS

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

« Autisme Luxembourg a.s.b.l. » a conclu 3 conventions de financement avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Ministère du Travail et de l'Emploi

« Autisme Luxembourg a.s.b.l. » a conclu 2 conventions de financement avec le Ministère de Travail et de l'Emploi.

Service des Salariés Handicapés

« Autisme Luxembourg a.s.b.l. » a conclu 2 conventions de financement avec le Service des Salariés Handicapés.

Caisse Nationale de Santé

Le réseau « Autisme Luxembourg a.s.b.l. » a signé 4 contrats d'aide et de soins (Réseau, ESI, CSS) avec la Caisse Nationale de Santé en vue de la prestation des actes de l'assurance dépendance.

LE SERVICE D'HÉBERGEMENT

Foyer Hollerich

Le foyer propose à 5 personnes atteintes d'autisme un hébergement dans une atmosphère familiale, synonyme de bien-être, d'intimité, de sécurité. Le résident, qui vit au foyer au moins cinq jours par semaine, doit s'y sentir chez lui. Il s'agit avant tout d'un lieu de vie, de relaxation, de détente et de répit : le résident qui poursuit pendant la journée des études, une formation professionnelle ou qui travaille, doit pouvoir se "ressourcer" une fois rentré au foyer. Il doit « refaire le plein d'énergie » par le biais d'activités de détente et de loisirs adaptées à ses désirs, ses besoins et ses compétences. Il s'agit également d'un lieu de défoulement.

Au travail et au Centre de Jour, les personnes atteintes de troubles envahissants du développement sont astreintes à une certaine discipline, et doivent autant que possible éviter des comportements susceptibles de nuire au bon déroulement de leur travail ou de leur apprentissage. Lorsqu'elles rentrent au foyer, elles doivent pouvoir donner libre cours à leurs sentiments, leur besoin de s'exprimer ou au contraire s'isoler. La seule contrainte inévitable est le respect de la sécurité et de la qualité de vie des autres résidents.

Une équipe socio-éducative soudée et compétente, participant régulièrement à des séances de formation continue et de supervision, est un atout essentiel pour assurer le bien-être, la qualité de vie et la sérénité de ce lieu de vie.

Le foyer est installé dans une grande maison unifamiliale en Ville. Chaque résident y dispose d'une chambre individuelle ou tout au moins d'un espace intime qui lui est réservé. Pour préserver l'atmosphère familiale, le nombre de résidents est donc naturellement réduit.

Cette année, une stagiaire a mené un projet avec les usagers, qui a consisté en la mise en place d'une salle de repos où la personne atteinte d'autisme peut se retirer afin de se détendre et de se ressourcer.

Le foyer est aussi un lieu d'acquisition, d'entraînement et de développement de l'autonomie.

L'équipe évalue les possibilités de chacun, définit des objectifs globaux et spécifiques, élabore un plan d'accompagnement socio-pédagogique et réévalue régulièrement la situation pour prendre en compte les progrès accomplis, réajuster des actions en cours ou définir de nouveaux objectifs. Le résident et sa famille sont bien sûr étroitement associés à cette démarche permanente.

Le séjour au foyer ne devrait en principe constituer qu'une période de transition, de préparation à une vie plus autonome, ce qui suppose de nombreuses compétences : gérer son budget, faire le ménage et les courses, se soigner, etc. Force est de constater que les compétences des résidents ne leur permettent pas toujours d'entrevoir la possibilité de vivre en dehors d'une structure d'hébergement spécialisée.

Le foyer compte au 31 décembre 2017 cinq résidents. Il a fonctionné les 365 jours de l'année. En dehors des week-ends, jours fériés et congés, les résidents quittent le foyer à 08h00 pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation et en reviennent aux alentours de 17h00.

Les retours en famille pour le week-end ou des vacances ont été encouragés.

Le personnel se compose d'une éducatrice diplômée (chef de groupe) et du personnel socio-éducatif composé de quatre éducatrices, deux auxiliaires de vie pour la garde de nuit et de deux auxiliaires de vie en formation.

Cinq résidents ont fréquenté toute l'année le Centre Roger Thelen à Beckerich (CDJ et ateliers) et la Keramikfabrik à Esch-sur-Alzette.

Foyer Boxhorn

Après d'importants travaux de rénovation du bâtiment, le nouveau foyer d'hébergement à Boxhorn a pu ouvrir ses portes en juillet 2016. Il propose à 10 personnes atteintes d'autisme un hébergement et offre 1 lit de répit. Le grand bâtiment a été entièrement rénové et modernisé pour répondre aux besoins des futurs résidents. Le groupe cible sont les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme qui, en raison de leur âge ou de leurs contraintes, ont un besoin élevé en accompagnement pédagogique et en soins. En conséquence, l'accent dans la vie quotidienne est mis sur la création d'un climat familial serein, le bien-être, l'intimité et la sécurité des résidents.

Chaque résident vit dans une grande chambre lumineuse meublée selon ses besoins avec propre salle de bain. Outre, le foyer dispose d'une salle de bains équipée d'une baignoire à réglage électrique qui peut être utilisée aussi bien pour des soins infirmiers et des thérapies que pour la détente des résidents. Dans le bâtiment rond, les chambres des résidents sont réparties au rez-de-chaussée et au 1er étage. Au rez-de-chaussée, il y a un grand salon, une cuisine et une salle à manger ; au 1er étage le foyer dispose d'un deuxième salon, d'une grande salle de thérapie où la musicothérapie hebdomadaire est offerte. Toutes les pièces de la maison sont accessibles

par deux escaliers et par l'ascenseur. La conception architecturale ronde de la maison fait que les résidents avec un besoin de bouger élevé se sentent plus sécurisés étant donné qu'ils se retrouvent toujours à un endroit central.

La maison offre non seulement un cadre de vie protégé, mais permet également aux résidents de maintenir les compétences qu'ils ont apprises, de les entraîner et d'améliorer leur autonomie si possible. Selon leurs compétences, les résidents sont activement impliqués dans les tâches de la vie quotidienne. L'équipe évalue les possibilités de chacun, définit des objectifs globaux et spécifiques, élabore un plan d'accompagnement socio-pédagogique et réévalue régulièrement la situation pour prendre en compte les progrès accomplis, réajuster des actions en cours ou définir de nouveaux objectifs. Le résident et sa famille sont bien sûr étroitement associés à cette démarche permanente.

Durant toute l'année les 10 chambres étaient occupées. Le lit de répit, pour lequel une demande d'occupation a souvent été faite, était occupé pendant un total de 12 semaines par des personnes différentes. La maison était ouverte tous les jours, y compris les week-ends et les jours fériés. Cinq résidents travaillent dans la semaine dans les ateliers à Beckerich et quittent à 8h00 pour retourner vers 17h30. Les cinq autres résidents restent à Boxhorn les lundis, les mardis et les vendredis pour y passer la journée. Mercredi et jeudi, ils partent avec les autres habitants de la maison pour passer la journée au centre de jour spécialisé à Beckerich. Les visites ou les séjours les week-ends chez les parents ou les membres de la famille sont pris en charge et organisés.

Le personnel se compose d'un éducateur diplômé (chef de groupe) et du personnel socio-éducatif composé de huit éducatrices/éducateurs, quatre auxiliaires de vie pour la garde de nuit, 1 infirmière et deux auxiliaires de vie en formation.

L'équipe est en contact étroit et d'échange avec le service de consultation à Beckerich pour assurer une qualité élevée de soins et de soutien des résidents.

Il est prévu de transformer l'annexe du site en centre de jour spécialisé. Ainsi, on envisage d'y garder des animaux domestiques tels que poneys ou ânes autour de la maison. Le contact avec les animaux est une expérience très enrichissante pour les résidents.

Actuellement, 5 cobayes et 2 lapins sont gardés dans un enclos à Boxhorn. Les résidents sont fortement impliqués dans l'alimentation et le soin des animaux. Dans l'enclos, les résidents peuvent s'asseoir et observer les animaux qui, avec l'aide du personnel, peuvent aussi être pris sur les genoux et être caressés ou soignés. Ainsi, les résidents ont également la possibilité de participer à un séjour accompagné dans une ferme thérapeutique une fois par semaine.

A l'extérieur, des arbres fruitiers et des haies de protection des oiseaux ont été plantés dans le cadre d'un projet avec le Naturpark Our.

LE CENTRE D'INTERVENTION AMBULATOIRE

Le Centre d'Intervention Ambulatoire regroupe plusieurs services qui visent, dans un esprit d'inclusion, principalement l'accompagnement en milieu ouvert et le développement des compétences sociales des personnes atteintes de troubles envahissants du développement (spectre de l'autisme).

Centre de Loisirs CDL

Le CDL propose un programme de loisirs adapté aux adolescents et adultes vivant dans leur famille, au Foyer CIRPA ou en autonomie. L'objectif est leur participation à la vie sociale, leur bien-être et leur épanouissement personnel. Le CDL organise différentes activités : visite de musées, d'expositions ou de manifestations culturelles, ainsi que des activités sportives, des excursions à l'intérieur du pays ou à l'étranger et bien d'autres activités récréatives. Les usagers du centre de loisirs participent activement à l'élaboration du programme. Les activités ont lieu les mardis, jeudis et samedis après-midi au Centre d'intervention Ambulatoire à Sandweiler. Ces locaux spacieux nous permettent d'offrir un certain nombre d'activités, notamment un atelier de cuisine. On distingue deux grands groupes cibles :

- Le premier groupe est constitué d'adolescents et des jeunes adultes. Les jeunes qui participent les mardi et jeudi après-midis sont des étudiants qui profitent du Centre de Loisirs après l'école. Avant de partir pour les différentes activités, le repas de midi est pris ensemble au Centre d'Intervention Ambulatoire. En 2017, 7 jeunes étaient inscrits au CDL. Le groupe du samedi est constitué de résidents du Service d'hébergement Hollerich et de participants externes. Dans ce groupe, le CDL comptait 10 inscriptions en 2017. Les activités sont organisées de manière assez analogue au fonctionnement d'une maison de jeunes.
- Le second groupe cible est constitué des personnes qui vivent en autonomie et qui travaillent et bénéficient de l'accompagnement en milieu ouvert proposé par le service aide à domicile. La participation aux activités de loisirs, proposées chaque samedi après-midi, est l'occasion d'échanger des informations et des expériences ou encore d'élaborer des projets en commun. Huit des usagers du Service Aide à Domicile étaient également inscrits.

Service d'Aide à Domicile SAD

Le Service d'aide à domicile est constitué d'une équipe multidisciplinaire de 6 personnes. Le service fonctionne les jours ouvrables de l'année, sauf dimanches et jours fériés.

Le service s'adresse aux personnes atteintes de troubles envahissants du développement, qui vivent en milieu ouvert.

Le suivi est adapté à la situation individuelle et aux capacités des usagers.

L'accompagnement socio-pédagogique proposé par le service vise au maintien et à l'amélioration de l'autonomie et des compétences sociales (gestion du budget, démarches administratives, tâches ménagères, courses et commissions, accompagnement à des visites médicales, etc.).

Il vise également à tisser autour de la personne un réseau de solidarité (famille, voisinage, collègues de travail...) et à l'inciter à recourir à l'offre culturelle et associative dans son environnement.

Enfin, il propose, dans le cadre de ses activités de loisirs, des activités de groupe le samedi après-midi ou à l'occasion d'une colonie de vacances.

Outre les activités de loisirs déjà décrites, les personnes accompagnées bénéficient de la visite, au moins une fois par semaine, d'un membre du service.

Au courant de l'année 2017 une personne encadré par le service d'aide à domicile a changé d'employeur du milieu protégé vers le milieu ouvert. L'organisation et l'encadrement du changement professionnel ont eu lieu par les services compétents d'Autisme Luxembourg a.s.b.l en étroite collaboration avec le service SAD.

Le service soutient également des activités favorisant l'inclusion sociale. En 2017 un projet d'émission radio sur des thèmes spécifiques élaboré par les usagers et accompagné par le personnel du service SAD a été réalisé et diffusé sur radio ARA.

En raison de la demande croissante, Autisme Luxembourg a.s.b.l. envisage la possibilité de développer l'offre de ce service, notamment en créant des communautés de vie encadrées.

Au 31.12.2017, le service assure l'accompagnement de 16 personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme et vivant en autonomie.

En automne 2017, le service a organisé un séjour de vacances de 7 jours en Bulgarie, avec la participation de 9 usagers et 2 encadrants.

Jusqu'à présent, le service n'est financé par aucune convention. Son financement repose sur les fonds propres de l'association et la participation des usagers.

Service de Consultation

Le service de consultation est constitué d'une équipe multidisciplinaire, composée de psychologues, d'un pédagogue diplômé, d'ergothérapeutes, d'une orthophoniste, d'une sophrologue, d'une musicothérapeute et d'un éducateur gradué. Les membres de cette équipe ont une fonction de personnes « ressources » pour le personnel d'encadrement actif dans tous les services gérés par Autisme Luxembourg a.s.b.l. Ils agissent aussi comme consultants et intervenants spécialisés auprès des usagers encadrés dans les différents services et auprès de leur entourage familial.

Le personnel du service de consultation participe activement à l'élaboration et la mise en place des projets d'accompagnement socio-pédagogique individualisés dans chacun des services.

Le service de consultation est également ouvert au public.

Des interventions dans le cadre de l'assurance dépendance sont également assurées par l'équipe multidisciplinaire.

Voici les spécificités de chaque discipline :

a) Ergothérapie

Le service d'ergothérapie occupe :

- Un poste à mi-temps (20heures/semaine) du 01.01.2017-31.12.2017,
- Un poste à temps plein (40heures/semaine) du 01.01.2017-15.09.2017,
- Un poste à mi-temps (20heures/semaine) du 12.09.2017-31.12.2017,
- Un poste à mi-temps (20heures/semaine) du 16.09.2017-31.12.2017.

L'ergothérapeute en tant que membre de l'équipe interdisciplinaire, apporte des compétences spécifiques en ce qui concerne l'impact des déficits sur une activité ou une tâche.

En 2017, le service a réalisé 1207 séances individuelles internes ou externes en ergothérapie au profit de 46 usagers.

Buts généraux de l'ergothérapie

Elle s'adresse à des personnes menacées ou présentant déjà des limitations d'activité et/ou de participation entraînées par une déficience, un dysfonctionnement, une incapacité ou un handicap. Le but ultime de l'ergothérapie est de permettre à la personne la réalisation d'activités et la participation dans les domaines de vie suivants : les soins personnels, la productivité (travail, école) et les loisirs. Elle tend à ce que la personne puisse accomplir ses activités ou rôles avec efficacité et satisfaction.

L'ergothérapeute agit à deux niveaux :

- Au niveau de la personne : Il cherche à favoriser le développement des capacités, à améliorer les fonctions déficitaires, à développer les possibilités restantes, à stimuler les capacités relationnelles, à développer des stratégies de compensation ou d'adaptation. Il réalise des orthèses adaptées et/ou propose des aides techniques qui s'avèrent nécessaires à l'indépendance de la personne concernée.
- Au niveau de l'environnement : Il conseille, forme et propose les solutions pratiques pour modifier l'environnement afin de le rendre plus accessible et/ou adapté et favoriser une meilleure intégration et/ou efficacité dans son milieu.

Les traitements spécifiques auprès d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. :

1. Thérapie en individuel (suivi régulier en salle de traitement au sein du Centre Roger Thelen à Beckerich) : 1127 séances en 2017 auprès de 43 usagers
 - Les déficiences au niveau du système sensoriel : la perception, la proprioception, le sens tactile, les difficultés de modulation du tonus, la sensori-motricité ;
 - Les difficultés liées à la perception de son corps : le schéma corporel, l'enveloppe corporelle ;
 - Les capacités praxiques : la motricité fine, l'utilisation de la main et l'organisation du geste, les capacités graphiques, la dyspraxie ;
 - La mobilité en générale : l'immobilité, la lenteur, favoriser l'activité physique en générale ;

- Les fonctions mentales : mémoire, attention, concentration, orientation, conscience, fonctions cognitives de niveau supérieur.
2. Thérapie en individuel (suivi régulier) dans le cadre de l'assurance dépendance au domicile de la personne : 80 séances en 2017 auprès de 3 personnes
 - Améliorer, favoriser, maintenir, entretenir les aptitudes en lien avec la nutrition, l'hygiène et la mobilité ;
 - Voir également les points mentionnés ci-dessus.
 3. Thérapie en groupe en collaboration avec le CDJ et SFP (activités sensori-motrices, ferme pédagogique) : 57 interventions en 2017
 - Les déficiences du système sensoriel et la mobilité générale ;
 - Les positionnements ;
 - L'initiation et la mise en situation.
 4. Entraînement et apprentissage au travail et suivi ponctuel et sur demande spécifique : un total de 26 interventions en 2017
 - L'utilisation/l'essai des aides techniques ;
 - L'adaptation de l'activité ;
 - L'initiation et la mise en situation.
 5. Entraînement et apprentissage dans la salle à manger au CRT (tous les jours à part le mardi) et au Foyer d'hébergement à Boxhorn (le mardi à partir du 15.10.2017) : 238 interventions en 2017
 - L'utilisation des aides aux repas : couverts adaptés, gobelets ;
 - Les positionnements ;
 - Les problèmes de mastication et de déglutition.
 6. Prévention (suivi ponctuel, sur demande spécifique) : interventions dans 9 ateliers (back-office, confiserie, couture, cuisine, imprimerie, info-média, jardin, Kefa, papier) , au SFP et CDJ pour 2017 ainsi que contrôle des chaussures auprès de 35 personnes (usagers et personnels encadrants) en 2016.
 - Directe à la personne : mise en situation et apprentissage de bons gestes et conduites à tenir pendant les activités, économie articulaire ;
 - Indirecte au niveau de l'environnement : positions de travail, ergonomie, mobilier et matériel adapté.

7. Conseil (sur demande spécifique des ateliers et dans le cadre de l'assurance dépendance) : différentes adaptations ont été réalisées pour la salle à manger, les toilettes, les foyers (CIRPA et Boxhorn), les aides techniques au travail :
 - Les aides techniques : travail, repas, toilette, habillage, communication (en collaboration avec l'orthophoniste) ;
 - L'adaptation de l'environnement.
8. Contact avec différents fournisseurs et recherche de matériel (aides techniques et adaptations matériels pour les différents ateliers et les foyers d'hébergement)

Autres rôles non spécifiques

- Participation aux groupes de travail sur les difficultés liées à nutrition et le bon choix alimentaire : 4 réunions en 2017 ;
- Assurance dépendance : visites à domicile (1 visite en 2017), rédaction de rapport (7 rapports en 2017), présence lors des réévaluations des personnes par la cellule d'évaluation (6 réévaluations en 2017) et réunion Assurance dépendance interne (1 réunion en 2017) ;
- Participation aux réunions interdisciplinaires dans le cadre des PASP-G (59 réunions en 2017) pour tous les usagers (lundis après-midi au CRT) et PASP-S (4 réunions en 2017) (CRT) ;
 - Réunion PASP-G phase S : 9 en 2017
 - Réunion PASP-G phase S+5 : 10 en 2017
 - Réunion PASP-G phase X+2 : 40 en 2017
- Réalisation du bilan d'évaluation (B.ev.) dans le cadre du PASP-G et de le SFP (45 B.ev. en 2017), élaboration d'hypothèses en ce qui concerne les difficultés observées dans les compétences générales des usagers (10 hypothèses en 2017), rédaction du bilan intermédiaire des buts et objectifs en ergothérapie (X-2) (24 bilans X-2 en 2017) et formulation de projets d'intervention (P.in.) (31 P.in. en 2017);
- Réalisation d'un bilan ergothérapeutique auprès de 7 usagers en 2017 nécessitant 35 séances avec l'utilisateur même ;
- Réalisation d'un dossier d'employabilité pour un usager dans le cadre de l'OPECE pour 2017 ;
- Réunion OPECE : 2 réunions en 2017
- Réunions Ergo : 29 réunions en 2017
- Réunions d'équipe au Foyer Hollerich : 3 réunions en 2017
- Réunions d'équipe au Foyer Boxhorn : 4 réunions en 2017

- Réunions d'atelier CRT (13), CDJ (2), SFP (12) : 26 réunions en 2017
- Réunions avec un référent : 23 réunions en 2017
- Réunions avec les autres intervenants : 28 réunions en 2017
- Entretiens avec les parents : 10 entretiens en 2017
- Interventions en cas de crises : 21 interventions en 2017
- 5 Accompagnements d'un/une stagiaire en ergothérapie (16 janvier-27 janvier 2017, 09 février-15 février 2017, 24 avril-02 juin 2017, août 2017, 23 octobre-24 novembre 2017)
- Participation à des formations :
 - Interne : 6 jours en tout
 - Externe : 8 jours en tout

b) Sophrologie

Les séances ont été interrompues durant toute l'année 2017 pour cause de maladie prolongée, suivi d'un mi-temps thérapeutiques puis d'un mi-temps en reclassement interne, sauf pour une personne externe. Pour cette personne, les séances ont lieu le mercredi matin pour une durée d'une demi-heure.

Elles ont pour but l'amélioration de la prise de conscience de son propre corps ainsi que l'apprentissage de nouveaux mouvements qui sont toujours très laborieux pour cette personne.

Les séances de sophrologie devraient reprendre courant du mois de juin 2018.

c) Orthophonie

Le service d'orthophonie a occupé en 2017 deux postes à 20 heures par semaine.

En 2017, le service a réalisé 704 séances individuelles d'orthophonie au profit de 36 usagers.

Diagnostic : analyse des problèmes de communication, des troubles de parole, des compétences de communication et adaptation d'aides et de moyens de communication possibles.

Thérapie : stimulation de la communication non-verbale par la communication fonctionnelle

Cette méthode est appliquée pour aider les personnes qui ne savent pas ou presque pas parler et leur donner ainsi la possibilité d'élargir leurs capacités communicatives :

Par l'application d'aides de communication corporelles différentes :

- Formes de communication propres : p.ex. respiration, décontraction des muscles, tenue du corps, contact des yeux, activités, expressions verbales et vocales, gestes, mimique, gestes des mains .
- Aides de communication non-électroniques :
 - p.ex. livres, classeurs, tableaux, panneaux de communication etc., albums de photos, cases de communication avec des objets en miniature, posters d'images ou de symboles, des fiches cartonnées avec des mots ou des images en rapport direct avec la personne concernée ; les symboles sont fixés et servent à la communication par le fait de les montrer du doigt ;
 - divers systèmes de symboles et d'images (p.ex. PECS, Boardmaker) ;
 - langage gestuel (DGS, GUK) ;
 - communication par fiches cartonnées d'images (PECS).
- Aides de communication électroniques : appareils de communication adaptés à l'utilisateur (M3, Mobi, Smart, Go talk)
 - Entraînement et apprentissage en collaboration avec l'informaticien (6 réunions en 2017) ;
 - Relation, contact et suivi avec l'Assurance dépendance.

Autres types d'intervention

- Amélioration de la compréhension ;
- Thérapie de la bouche ;
- Thérapie des troubles de la motricité orale et de la déglutition : entraînement et apprentissage dans la salle à manger : (163 interventions en 2017) ;
- Thérapie de l'articulation ;
- Thérapie de langage (sur tous les plans de la langue : élargir le vocabulaire, grammaire et phonologie) ;
- Rééducation auditive pour les utilisateurs d'appareils auditifs ;
- Consultation de la famille, des personnes du proche entourage, éducateurs.

Autres rôles non spécifiques

- Participation aux groupes de travail sur les difficultés liées à la nutrition et le bon choix alimentaire : (5 réunions en 2017) ;
- Assurance dépendance : demandes pour les appareils de communication ;
- Participation aux réunions interdisciplinaires dans le cadre des PASP-G (55 réunions en 2017) pour tous les usagers (lundis après-midi au CRT) ;
- Elaboration d'hypothèses en ce qui concerne les difficultés observées dans les compétences générales des usagers (10 hypothèses en 2017) ;
- Bilans de thérapie: 12 bilans en 2017 ;
- Elaboration de bilans d'orthophonie: 14 bilans en 2017 ;
- Elaboration de plans d'interventions: 17 en 2017 ;
- Rapports pour l'assurance dépendance: 2 rapports en 2017 ;
- Réunions avec le SFP: 4 réunions en 2017 ;
- Réunions d'équipe Foyer Hollerich: 1 réunion en 2017 ;
- Réunions d'équipe Foyer Boxhorn : 1 réunion en 2017 ;
- Réunions avec le référent : 25 réunions en 2017 ;
- Réunions avec les consultants : 28 réunions en 2017 ;
- Réunions concernant l'assurance dépendance : 1 réunion en 2017 ;
- Réunions OPECE : 1 réunion en 2017 ;
- Réunions CDL : 2 réunions en 2017 ;
- Réunions d'équipe Logo : 6 réunions en 2017 ;
- Entretiens avec les parents : 6 entretiens en 2017 ;
- Participation à des formations internes : 2 jours en 2017 ;
- Divers projets internes : aider l'utilisateur à faire un choix du menu ; réalisation de matériel thérapeutique ; interventions lors de situations de crise ; observations dans les ateliers ; suivi pratique des appareils auditifs (p.ex. changement batterie) .

d) Pédagogie

Le but d'une approche pédagogique est d'évaluer les compétences et besoins individuels afin d'optimiser les résultats d'apprentissage et de promouvoir le développement personnel de chaque individu par le choix ou l'élaboration d'une approche didactique individualisée. Le pédagogue est chargé du développement des curricula, des supports d'évaluation, et des analyses des résultats. En tant que consultant, le pédagogue intervient dans

les différents services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l., que ce soit pour l'organisation pédagogique ou la structuration des lieux de travail ou de vie ainsi que pour le développement d'une approche individualisée. Le pédagogue accompagne les éducateurs dans le choix des outils didactiques et des approches pédagogiques. Il les soutient dans le développement des projets d'accompagnement socio-pédagogiques généraux et spécifiques et peut soutenir l'équipe lors des situations éducatives. Le pédagogue est également chargé des formations internes relatives à l'autisme (les causes, les répercussions sur la vie, le comportement et l'apprentissage, les méthodes de soutien etc.). Enfin, il planifie, réalise et évalue régulièrement des séances individuelles et en groupe axées sur les émotions, la communication et l'entraînement des compétences sociales.

En interne :

- Entretiens individuels et séances en groupe (entraînement social, communication, émotionnel etc.) ;
- Observation du comportement de l'utilisateur, dans sa vie quotidienne ou en situation particulière ;
- Intervention lors de situation de crise, de détresse.

- P.A.S.P.

- Elaboration d'hypothèses sur les comportements problématiques afin de mettre en place le projet d'accompagnement socio-pédagogique ;
 - Participation aux réunions multidisciplinaires (Mudis) pour élaborer des objectifs individuels et des mesures pédagogiques ;
 - Soutenir des équipes pour mettre en place les mesures décidées ;
 - Bilans pédagogiques.

- Procédure d'admission

- Préparation du stage d'observation (soutenir les équipes et les usagers) ;
- Accompagnement et évaluation du stage d'observation ;
- Rédaction des bilans pour la commission d'admission ;
- Assister à la commission d'admission (un membre du service de consultation).

- Projet O.P.E.C.E. (Orientation Professionnelle et Empowerment des Compétences d'Employabilité)
 - Soutien de l'équipe O.P.E.C.E. pendant les visites d'observation, accompagnement des candidats lors de leur insertion dans un cadre professionnel et réalisation des mesures et activités pédagogiques nécessaires

En externe :

- Traitement des dossiers d'admission ;
- Formations externes relatives à l'autisme ;
- Entretien et soutien dans l'orientation pour les personnes atteintes d'autisme et leurs parents ;
- Personne de contact pour personnes atteintes d'autisme en milieu ouvert et assistance ponctuelle au travail ;
- Participation régulière au groupe de travail « troubles de comportements » (échange interdisciplinaire et discussions des cas avec des institutions partenaires) ;
- Collaboration avec des intervenants spécialisés externes (psychiatres, psychologues, pédagogues etc.).

e) Psychologie

En 2017, le service, constitué de 5 psychologues (32h, 25h, 20h et 20h), a assuré environ 59 consultations individuelles fixes par semaine (essentiellement soutien psycho-social accordé par l'assurance dépendance et interventions retenues au P.A.S.P.). Il a participé à 5 réunions pluridisciplinaires internes et 1 réunion d'équipe de consultation par semaine. Une fois par trimestre des groupes de paroles se sont constitués, complétés/combinés par des activités de loisirs au sein du foyer Hollerich par une des psychologues.

Parallèlement à ses rendez-vous fixes, des consultations ponctuelles sur demande sont assurées par notre équipe de psychologues auprès des personnes bénéficiaires de l'institution, ainsi qu'auprès des équipes encadrantes. Lors de ces consultations, divers sujets peuvent être traités comme par exemple l'élaboration des projets socio-pédagogiques des personnes encadrées ou bien des difficultés personnelles au travail. Ces rendez-vous sont ponctuels mais réguliers, en moyenne 1-2 par semaine.

Enfin, le service de psychologie assure également l'échange, le conseil et l'accompagnement des bénéficiaires du CRT avec leurs familles et les autres professionnels qui assurent leur prise en charge (médecins-psychiatres, psychologues, personnel de foyers d'hébergement externes, anciens éducateurs/enseignants lors des procédures d'admission,...). Ces contacts sont également ponctuels, mais réguliers et leur intensité fluctue selon le besoin.

En 2017, le service de psychologie a été également sollicité pour l'accompagnement et l'encadrement de 9 nouvelles admissions au CRT

Enfin, le service de consultation et donc de psychologie reste ouvert aux professionnels et particuliers externes nécessitant des informations, conseils et des propositions d'orientation au sujet des troubles du spectre autistique. Ceci peut avoir lieu sous forme d'entretiens téléphoniques, les intéressés peuvent également se voir proposer un rendez-vous ou une visite sur les lieux (scolaires p.ex.). Des renseignements téléphoniques sont donnés plusieurs fois par semaine, alors que des visites ou rendez-vous de premier contact ont lieu en moyenne 1 fois par mois.

Des formations au sujet des troubles du spectre de l'autisme sont offertes pour des personnes externes (p.ex. écoles, entreprises ou autres institutions du secteur social), souhaitant s'informer et se former au sujet des troubles du spectre autistique et de la prise en charge. En moyenne, il y a 1 à 2 formation(s) par année.

En 2017, les psychologues ont également accueilli 1 stagiaire en psychologie à raison de 500h de pratique au total.

Activités :

- Entretiens individuels ;
- Entretiens de famille/conseil parental ;
- Observations du comportement de l'utilisateur, dans sa vie quotidienne ou en situation particulière ;
- Passation de tests ;
- Bilans psychologiques ;
- Conseil pour les équipes encadrantes dans les différents services;
- Participation aux réunions d'atelier et des autres services;
- Collaboration avec le psychiatre et des intervenants spécialisés externes ;
- Elaboration d'hypothèses sur les comportements problématiques afin de mettre en place le projet d'accompagnement socio-pédagogique (P.A.S.P.);
- Participation aux réunions multidisciplinaires dans le cadre du P.A.S.P. ;

- Accompagnement, entretiens, observations et rapports lors de la phase d'observation (stage) ;
- Rapports pour la demande de soutien psycho-social dans le cadre de l'assurance dépendance et assurer les prestations accordées ;
- Rapports pour la demande du statut du salarié ;
- Rapports et/ou avis pour la Commission d'Orientation et de Reclassement professionnel ;
- Intervention lors de situations de crise, de détresse ;
- Participation à la commission d'admission ;
- Formations pour étudiants et/ou professionnels externes.

f) Musicothérapie

Autisme Luxembourg a.s.b.l. a pu offrir des séances de musicothérapie aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique au CRT Beckerich et au foyer d'hébergement à Boxhorn. De janvier à septembre, la musicothérapie a fonctionné avec un poste à mi-temps. Depuis octobre 2017, les heures de travail ont été réduites à 15 heures. Au total, 21 personnes ont été accompagnées chaque semaine en musicothérapie, 9 personnes à Boxhorn et 12 personnes à Beckerich.

Total : - 259 séances individuelles au Foyer Boxhorn
 - 258 séances au CRT Beckerich, dont 222 thérapies individuelles et 36 thérapies de groupe

L'effet thérapeutique de la musique et des activités musicales sont démontrés dans de nombreux domaines. De par son large spectre d'action, la musicothérapie peut agir seule, mais également en complément avec d'autres méthodes thérapeutiques comme l'ergothérapie, l'orthophonie ou la thérapie d'entretien. Les objectifs thérapeutiques généraux dans le domaine du trouble du spectre autistique, peuvent être:

- Détente / Relaxation
- Activation
- Promotion de la capacité de prise de contact
- Promotion des compétences de communication
- Renforcement des divers domaines de la perception
- Promotion de la compréhension des règles
- Promotion / Entretien des habilités motrices
- Promotion de la coordination
- Entraînement de la mémoire
- Promotion de la capacité de concentration

- Promouvoir de la capacité d'expression des émotions
- Promotion du comportement social souhaité
- Promotion du bien-être

Les objectifs thérapeutiques résultent –au cas par cas – du projet d'accompagnement socio-pédagogique P.A.S.P. de l'utilisateur respectif. Si l'utilisateur dispose de compétences linguistiques, il peut définir lui-même les objectifs thérapeutiques, qui peuvent varier d'une séance à l'autre. Le déroulement d'une séance dépend des objectifs thérapeutiques définis. Un débriefing est prévu pour les usagers parlants.

LE SERVICE SOINS ET SANTÉ

Le service était assuré au 31 décembre 2017 par trois infirmières diplômées (une infirmière à 40h/sem. et deux infirmières à 20h/sem.), qui garantissent les soins de santé ainsi que des prestations au sens de l'assurance dépendance et l'éducation à la santé et gèrent, avec la collaboration d'un médecin généraliste, les dossiers médicaux des personnes encadrées. Il s'agit de centraliser les informations médicales. Pour ce faire une collaboration étroite est mise en place avec le corps médical et les établissements hospitaliers.

Des analyses de sang et tous les actes infirmiers peuvent être réalisés régulièrement au CRT. La collaboration avec des professionnels indépendants permet de compléter la prise en charge spécialisée des personnes présentant des troubles envahissants du développement. Ainsi un médecin généraliste, un kinésithérapeute, un ostéopathe, un médecin dentiste, une opticienne et une pédicure interviennent régulièrement au CRT.

La convention de collaboration privilégiée avec le Centre Hospitalier du Nord Ettelbruck est toujours en place afin d'assurer d'une part, un accueil adapté du patient, lors d'une hospitalisation ou d'une consultation et, d'autre part, afin de mieux coordonner les différents examens médicaux nécessaires notamment en les regroupant lors d'une seule visite. Pendant l'année 2017 on a fait 180.5 heures de visites médicales chez des consultants externes et des interventions chirurgicales.

Pour l'année 2017, 52 personnes au CRT bénéficient de l'assurance dépendance. On s'occupe aussi de six personnes externes qui ont de l'assurance dépendance. Pour différents services, on travaille avec des réseaux de l'extérieur. On a fait 6 réévaluations en 2017.

Réunions

- Réunions diverses (p.ex. réunions d'atelier ,réunion avec des parents etc) : 49.25 heures
- Participations aux réunions interdisciplinaires dans le cadre du P.A.S.P. : 51 heures
- Réunions assurance dépendance : 4 heures

Assurance dépendance

- Réévaluation : six dossiers
- RDV assurance dépendance : deux demi-journées
- Personnes en assurance dépendance : 52 personnes

Accompagnement lors d'un rendez-vous chez des médecins externes :

Accompagnement de personnes qui habitent au Foyer Hollerich : 9.75 heures.

Accompagnement de personnes qui habitent au Foyer Boxhorn : 56.25 heures.

Accompagnement de personnes qui sont encadrées par le groupe SAD : 53.1 heures.

Accompagnement de personnes qui habitent chez les parents : 28.25 heures.

Encadrement de stagiaire : trois personnes

LES ATELIERS D'INCLUSION PROFESSIONNELLE

Autisme Luxembourg a.s.b.l. gère deux sites où sont implantés des ateliers d'inclusion professionnelle (AIP) accueillant des personnes atteintes d'autisme et justifiant du statut de salariés handicapés : la « Keramikfabrik » à Esch-sur-Alzette et le département « Ateliers d'Inclusion Professionnelle » du « Centre Roger Thelen » à Beckerich. Les objectifs principaux de ces ateliers sont identiques : il s'agit de proposer des emplois adaptés à des personnes atteintes d'autisme qui ne sont pas - ou pas encore - en mesure d'intégrer le marché ordinaire du travail.

Par le biais d'un encadrement très individualisé, l'équipe encadrante veille à les faire participer au travail de production et à favoriser le développement de leurs compétences. Les AIP ont donc une double mission :

- La participation de la personne atteinte d'autisme aux processus de travail dans un cadre adapté;

- L'insertion professionnelle sur le marché de l'emploi grâce à un apprentissage des compétences nécessaires et à l'organisation de stages en entreprises.

En plus de l'activité céramique proposée dans notre atelier « Keramikfabrik » implanté à Esch-sur-Alzette, le département « Ateliers d'Inclusion Professionnelle » du « Centre Roger Thelen » implanté à Beckerich a proposé 8 ateliers de travail en 2017 :

- Atelier Back-Office
- Atelier Confiserie
- Atelier Couture
- Atelier Cuisine
- Atelier Imprimerie
- Atelier Info-Média
- Atelier Jardinage
- Atelier Papier

L'atelier Confiserie regroupe non seulement l'activité de production de confiseries (bonbons aux fruits et bonbons gommes) mais aussi une importante activité de production de confitures (5 gammes et plus 20 sortes de confitures).

L'atelier Back-Office réalise notamment des travaux administratifs mais surtout des travaux de Gestion Électronique de Documents (GED) et d'archivage électronique. Cette activité a été initiée en 2011, grâce à l'appui financier du Fonds social européen (FSE) et du Ministère du Travail et de l'Emploi qui a été assuré jusqu'en 2015. En 2016, cet atelier de GED a continué à développer sa clientèle et ses services en vue d'assurer encore de nouveaux postes de travail pour les salariés handicapés (souvent de type Asperger) et la productivité en atelier en vue de renforcer sa capacité d'autofinancement à terme, suite à l'arrêt de l'octroi de l'aide financière du FSE.

Comme son nom l'indique, la « Keramikfabrik » à Esch-sur-Alzette est un atelier réalisant des objets artisanaux en céramique au moyen de différentes techniques de production : techniques du moulage, technique du libre montage, réalisation d'articles « sur mesure ».

En 2017, le chiffre d'affaires global pour tous les AIP a encore augmenté de plus de 11 % par rapport à celui réalisé en 2016. Certaines productions sont en augmentation continue (et conséquente surtout au niveau de l'atelier Imprimerie) alors que d'autres AIP ont quasi atteint déjà leurs limites de production compte tenu des capacités et limites des ressources de production (personnel de métier, personnel encadrant et encadré, infrastructure et

matériel de production). Ainsi, bien que de nouveaux marchés et clients ont ou auraient déjà été envisageables en 2017, certains AIP n'ont pu assurer davantage encore de volume de production de biens (ex: articles en céramique) ou de réalisation de services (ex: digitalisation de registres de communes).

Au-delà des 8 AIP conventionnels, nous avons continué à structurer et développer de potentielles nouvelles activités de travail pouvant nous permettre d'initier de nouveaux postes de travail à terme. C'est ainsi que nous avons travaillé davantage encore que durant les années précédentes, dans la réalisation de travaux de découpe et de gravure au laser (gravure de trophées, découpe de maquettes,...) sur et dans diverses matières (bois, verre, plexi,...). Ce travail a été assuré ponctuellement au besoin par une partie du personnel des autres AIP. Cette activité pourrait prendre bien davantage de l'ampleur mais cela ne pourra se faire que lorsqu'il sera possible d'engager un personnel de production spécifiquement affecté pour gérer ce type de production.

En 2017, 5 usagers ont donc pu débiter leur contrat de travail en tant que salarié handicapé au sein des AIP. De plus, durant l'année 2017, nous avons instruit des nouvelles demandes en obtention du statut de salarié handicapé et d'orientation vers nos AIP pour 6 usagers du service de formation professionnelle qui ont terminé leur formation en décembre 2017 et qui sont prévus pour être engagés dans les AIP sous contrat de travail, dès le début de l'année 2018.

Comme depuis plusieurs années déjà, le service de formation professionnelle et les AIP sont restés confrontés en 2017 à de nouvelles demandes de prises en charge alors qu'il existe déjà une liste d'attente très importante (plus de 20 personnes en attente à (très) court terme d'une insertion socio-professionnelle en milieu protégé et plus de 50 personnes atteintes de troubles envahissants du développement en attente d'une aide spécialisée (par exemple, jobcoaching ou social training). Cet encadrement ou soutien est indispensable en vue de les aider à assurer ou préserver une insertion socio-professionnelle singulièrement sur le marché ordinaire du travail ou vers nos AIP si besoin.

A la fin juin 2017, les AIP occupaient 52 salariés handicapés sous contrat de travail (51,5 ETP). Les demandes d'insertion professionnelle, à terme, dans les AIP, sur base d'un contrat de travail sous le statut de salarié handicapé, restent toujours très importantes puisqu'elles sont liées aux personnes qui sont, soit en fin de cycle de formation professionnelle dans l'association, soit aux personnes qui nous sont orientées par des opérateurs privés et publics ou encore des partenaires extérieurs (COR, Institut pour enfants autistiques et psychotiques, Ediff, COS, services spécialisés de l'Adem,...). Généralement, entre 5 à 10 personnes sont donc susceptibles d'être engagées chaque année dans les AIP,

selon nos ressources disponibles en termes de personnel d'encadrement et de postes de travail dans chaque atelier.

Ces engagements permettent de libérer des places dans le service de formation professionnelle (SFP) qui peut alors accueillir de nouveaux candidats à l'insertion dans les ateliers. Avant leur entrée éventuelle en SFP, ces candidats effectuent un stage d'observation de minimum 3 mois à temps plein dans les ateliers. Ainsi, 1 stagiaire en stage d'observation a prolongé en 2017 son stage initié déjà en 2016 et 8 nouveaux usagers ont été accueillis aussi en stage d'observation en septembre 2017. Ils ont été intégrés temporairement dans les ateliers, soit à temps plein durant un stage d'observation, soit à temps partiel (3 jours par semaine) dans le cadre d'un projet de formation professionnelle. Avec ces nouvelles entrées en 2017, le taux maximal d'occupation est donc atteint dans quasi tous les ateliers de travail. Fin 2017, il reste encore moins de 10 postes de travail disponibles sur base de l'espace vital et des postes de travail vacants mais aussi selon les possibilités qui seront garanties à l'avenir pour pouvoir assurer le ratio de personnel nécessaire afin de garantir une qualité et une efficacité suffisantes face aux contingences d'encadrement et de production.

Depuis l'extension des bâtiments en 2014, nous avons continué en 2017 à occuper ces nouveaux espaces et postes de travail. A terme, il est prévu d'assurer au maximum à Beckerich, 86 postes de formation ou de travail. Ceux-ci sont à répartir entre les salariés handicapés et les usagers des 3 principaux secteurs d'activités que sont les ateliers de travail (+/- 60-65 salariés handicapés), le service de formation professionnelle (+/- 20 places de formation dont la partie pratique professionnelle est intégrée dans le fonctionnement des ateliers) et le centre d'activités de jour (8 places).

La « Keramikfabrik » a continué en 2017 à offrir 6 à 7 places de travail à des personnes atteintes d'autisme. Cet atelier a donc permis de former et d'insérer plusieurs nouveaux jeunes adultes dans les techniques de production d'articles en céramique. Par ce biais, ces jeunes ont été également confrontés à la gestion d'une activité de travail externalisée. Cela nécessite de leur part, d'autres apprentissages en lien notamment avec la gestion autonome des horaires de travail et des moyens de déplacement, la confrontation directe, matin et soir, avec la population en ville et les autres usagers des transports en commun ainsi que la gestion de leurs contacts sociaux durant les repas de midi au restaurant.

- [Activités des AIP du Centre Roger Thelen en 2017](#)

Comme toujours, le cadre du personnel a encore évolué, en 2017, sur base de quelques changements liés à des départs ou remplacements nécessaires

pour des raisons diverses (départs délibérés, congé de maternité, congé sans solde,...).

Un objectif central encore en 2017 fut d'assurer un personnel de métier et éducatif suffisant et compétent dans les ateliers afin de répondre adéquatement au profil des personnes à encadrer et à l'évolution quantitative et qualitative des activités économiques à initier en vue d'assurer régulièrement le développement des activités et donc de nouvelles places de travail. Pour ce faire, le personnel a pu bénéficier de multiples formations externes ou internes complémentaires, durant l'année 2017, en vue de renforcer ses compétences professionnelles ainsi que la qualité globale de l'encadrement des salariés handicapés dans les ateliers.

Afin de continuer à soutenir le personnel de métier dans toutes les tâches inhérentes à la production dans les ateliers, encore en augmentation en 2017, nous avons pu continuer à profiter dans l'atelier Couture, de l'aide d'une dame bénéficiaire du revenu minimum garanti, sur base d'une mesure d'insertion professionnelle (mesure ATI à raison de 25H/semaine).

En 2017, deux nouveaux contrats d'apprentissage, dans le métier d'auxiliaire de vie, ont été conclus. De plus, 22 stages d'étudiants, issus de multiples écoles du pays et de l'étranger, ont été réalisés ce qui a permis ponctuellement de consolider l'encadrement. De même, 3 stages de jeunes encadrés par le Service Volontaire d'Oriente (Service National de la Jeunesse) ont été organisés dans les ateliers.

Il faut encore constater pour l'année 2017 que le financement octroyé par les différents pouvoirs subsidants n'a pas toujours permis d'assurer une clef d'encadrement réellement adaptée et suffisante dans certains ateliers, surtout si l'on tient compte des spécificités et des difficultés de l'encadrement, au sein d'une structure de travail, de personnes présentant des troubles conséquents du comportement en lien avec le spectre de l'autisme. Ce n'est que grâce à une intensification de nos recherches de moyens financiers complémentaires (type assurance dépendance) ou alternatifs (sponsoring, dons, ...) que les ateliers ont pu assurer davantage de ressources en personnel et/ou en équipement.

En 2017, nous avons veillé encore à procéder au développement ou la modernisation de certains équipements de production par le biais d'achats de matériels ou de leasing de divers matériels plus performants (entre autre 1 floconneuse (déchetage de mousse - atelier couture), 1 remorque frigorifique (cuisine livraison traiteur),...).

Au cours de l'année, nous avons participé à près de 30 manifestations externes (marchés divers, expositions, braderies, activités culturelles, Emaischen, Bazar International, Gala de l'inclusion,...) durant lesquelles nous avons proposé un stand de vente de nos produits. Nous avons aussi informé le public sur la problématique de l'autisme et sur les services que nous offrons pour y répondre. Ces activités se déroulent dans l'ensemble du pays. Nous avons en plus assuré une présence quotidienne, durant plusieurs jours ou semaines, lors notamment des marchés de Pâques au Cactus Belle Etoile, au marché de Noël à la City Concorde, à Sandweiler, au Windhof et dans des entreprises privées (Linklaters, Statestreet).

Comme toujours, ces activités annexes et complémentaires ont été assurées en 2017 non seulement par le personnel de l'association mais aussi par des bénévoles et sympathisants de l'association sans lesquels ces activités ne pourraient se réaliser avec une telle variété, ampleur et fréquence.

Par ailleurs, l'atelier Cuisine a réalisé en 2017 plusieurs repas, banquets ou services traiteur pour des groupes externes (buffets froids ou chauds, pains surprises, canapés,...). Nous avons aussi travaillé en collaboration pour les repas lors de la marche gourmande organisée par les clubs et associations de Beckerich et lors de la grande marche populaire organisée à Beckerich par la FLMP.

Comme chaque année et en 2017 encore, nous avons aussi continué à accueillir de nombreux groupes de visiteurs au Centre Roger Thelen à Beckerich. Ces visites ont permis à de nombreux membres d'associations et d'organismes divers, à titre professionnel ou privé, de découvrir notre association et notre projet éducatif. Par ailleurs, à l'occasion de ces visites de nos ateliers, nous avons pu faire connaître la problématique de l'autisme et faire découvrir le savoir-faire des salariés handicapés à travers les produits de qualité qu'ils réalisent chaque jour, avec l'appui et le professionnalisme du personnel de métier et des éducateurs.

Enfin, afin de garantir et renforcer un développement qualitatif continu, des groupes de travail composés de membres du personnel de l'association se sont tenus, encore durant l'année 2017, en vue d'améliorer encore divers supports de communication (site internet, journal interne « Infotisme », alimentation de qualité) ou de développer nos gammes de services et produits (Cellule de recherche et développement) afin de s'adapter aux nouvelles attentes des clients en terme de variété d'offre, de qualité et d'originalité.

PROJETS COFINANCÉS PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

O.P.E.C.E. (Orientation Professionnelle et Empowerment des Compétences d'Employabilité)

Le projet vise à garantir une gestion optimale des demandes d'orientation socio-professionnelle et de mise à l'emploi adapté, sur le premier marché du travail ou vers des structures en milieu protégé, de personnes atteintes d'autisme.

Le dossier d'employabilité suit la personne atteinte d'autisme durant son parcours d'insertion professionnelle et constitue un document de référence pour de nombreux autres opérateurs, services et agents de développement socio-professionnel tels que notamment l'ADEM, les gestionnaires de structures de travail en milieu protégé, la Commission Médicale et la Commission d'Orientation et de Reclassement Professionnel, les patrons d'entreprises et responsables des ressources humaines intéressés par l'engagement d'un salarié handicapé.

Les différentes interventions ou mesures (plans d'encadrement individuel) visent à sécuriser les personnes atteintes d'autisme dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle, à favoriser leur insertion durable sur le marché du travail ordinaire ou dans le secteur protégé et à améliorer leurs compétences sociales par le biais de techniques d'apprentissage individualisées et de stratégies de compensation du handicap.

Depuis son lancement début 2016, le projet O.P.E.C.E. a pu traiter jusqu'à décembre 2017 39 dossiers d'employabilité et 29 plans d'encadrement individuel.

Journal électronique « KONTERBONT »

Le projet du journal électronique « KONTERBONT » a été développé en permanence depuis son lancement début 2016.

Après cette phase de développement conséquent, la première édition a vu le jour en date du 6 décembre 2017.

Activé en janvier 2017, l'atelier Info-Média est en charge du développement et de la mise en place technique du journal « KONTERBONT ». Cet atelier et les activités en relation avec le journal électronique, nous permettent de former douze personnes atteintes d'autisme sous conditions réelles de production.

Les différents domaines d'activités dans la chaîne de production d'un tel journal rendent possible de proposer des activités de travail variées et adaptées aux compétences des différents usagers en stage de formation.

Les activités diverses continueront en 2018 afin d'établir le nom de marque « KONTERBONT » sur le marché des publications classiques et électroniques et d'en faire une concurrence aux médias établis.

Le « KONTERBONT » réunit dans un seul journal des thèmes d'articles très variés autour du Luxembourg et offre, par le biais des outils interactifs, une aide aux gens en pleine formation de la langue luxembourgeoise mais aussi aux résidents essayant d'améliorer leurs compétences de leur langue maternelle ce qui rend le « KONTERBONT » unique au Luxembourg.

Atelier « Info-Média »

Lors d'une validation du comité de pilotage fin 2016, le projet « Info-Média » a été lancé en janvier 2017.

Cet atelier vise à former onze personnes atteintes d'autisme dans les domaines de l'informatique, PAO (Publication Assistée par Ordinateur), graphisme et journalisme. Il nous permettra de proposer des activités de travail très variées et adaptées aux compétences des différentes personnes atteintes d'autisme.

L'atelier, étant ainsi responsable de la mise en place technique et informatique du journal électronique « KONTERBONT », les usagers en formation seront aux mieux formés et préparés aux tâches qui leurs seront confiées lors de la production du journal.

LE SERVICE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Service de Formation Professionnelle (SFP) accueille des personnes atteintes d'autisme à partir de leurs 16 ans et leur propose une formation professionnelle afin qu'elles puissent être orientées, soit vers un de nos ateliers d'inclusion professionnelle, soit vers le marché normal du travail ou encore vers un centre du jour. Après avoir fait un bilan des compétences de chaque candidat, un programme de formation individualisé est mis en place pour permettre non seulement l'acquisition et l'amélioration de compétences mais également une préparation à leur vie professionnelle future.

Le service a ouvert ses portes en 2007. Son implantation sur le même site que l'atelier protégé est un atout car cela permet d'offrir aux usagers une formation professionnelle proche du monde du travail.

Le SFP propose une formation professionnelle à des jeunes gens autistes qui ont terminé leur scolarité obligatoire ou qui ne trouvent pas de travail suite à leur handicap.

Le service permet aux usagers de se familiariser avec les processus de travail qu'ils rencontreront dans nos ateliers, mais aussi d'accroître leurs compétences, leur autonomie, leur attitude et leur comportement au travail.

Le SFP peut accueillir jusqu'à 18 étudiants. La durée de cette formation professionnelle s'étend sur 2 à 3 années. La formation se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique.

- En ce qui concerne la partie pratique de la formation, ayant lieu dans nos ateliers :

Pendant la première année, l'étudiant a la possibilité d'évoluer dans différents ateliers, dont deux plus approfondis et cela à raison de 3 jours par semaine.

Les ateliers d'inclusion professionnelle à disposition sont les suivants :

- Atelier Back-Office
- Atelier Buanderie
- Atelier Céramique
- Atelier Confiserie
- Atelier Couture
- Atelier Cuisine
- Atelier Imprimerie
- Atelier Info-Média
- Atelier Jardinage
- Atelier Papier

Le but de la première année est de leur offrir les possibilités de sonder leurs compétences et préférences dans des domaines de travail variés. Pendant la deuxième et la troisième année l'étudiant « se spécialise » en développant ses compétences dans deux ou trois ateliers au maximum. Des stages sur le premier marché du travail sont réalisables, si l'occasion se présente.

Après avoir évalué leurs compétences dans les différents processus de travail dans chaque atelier, nous nous efforçons d'augmenter leur niveau d'autonomie de travail moyennant des formations pratiques individuelles dans le cadre réel.

- En ce qui concerne la partie de formation continue théorique :

Pendant toute la formation, des cours théoriques figurent au programme pendant 2 jours par semaine. Les groupes de travail sont des groupes le plus homogènes possible, c'est-à-dire que nous essayons de grouper les étudiants ayant des compétences similaires. Cela nous donne la possibilité

de centrer l'apprentissage sur l'acquisition et le développement des compétences personnelles. Nous élaborons des plans individuels pour promouvoir les compétences et ainsi augmenter le niveau d'autonomie de la personne.

Pendant la partie théorique nous travaillons :

- les compétences scolaires classiques à savoir : lecture, écriture, calcul, différenciation et attribution, informatique, droits et devoirs, langues étrangères, capacités générales d'apprentissage et attitude de travail.
- Les compétences globales à savoir : hygiène, nutrition, mobilité, conscience générale de son corps, orientation temporelle et spatiale sont également enseignées.
- L'accent est mis sur les matières spécifiques en rapport avec l'autisme comme la communication, l'interaction sociale auxquelles nous portons une attention toute particulière.

Ces matières sont toutes adaptées à leurs compétences ainsi qu'à leurs besoins et mises dans un contexte pratique similaire aux situations qu'ils rencontreront éventuellement lors de leur vie professionnelle mais aussi privée.

Le profil des compétences est un outil pédagogique qui permet non seulement de mieux orienter la personne dans son parcours professionnel, mais aussi de mieux adapter sa future place de travail dans nos ateliers protégés.

Pour les personnes orientées chez un employeur du premier marché de l'emploi, le profil de compétences représente un outil essentiel pour garantir une insertion réussie.

Vers la fin de sa formation au SFP nous accompagnons la personne concernée dans sa démarche d'obtention du statut de salarié handicapé ou du RPGH (revenu pour personnes gravement handicapées). La formation nous permet de mieux nous prononcer au sujet du profil de compétences du futur demandeur d'emploi et d'élaborer un avis détaillé dans le cadre de la procédure d'obtention du statut de salarié handicapé.

La formation offerte au SFP est reconnue au plan national. Il est donc d'autant plus important pour tout futur employeur (que ce soit un atelier d'inclusion professionnelle ou une entreprise privée ou publique) d'avoir une image fidèle des compétences et des déficiences des futurs salariés handicapés. Il s'agit donc d'analyser les compétences et déficiences jusqu'au dernier détail afin de dessiner un profil exact des aptitudes professionnelles de la personne avec autisme.

Après sa formation au SFP, nous offrons aux jeunes adultes différentes possibilités adaptées à leurs compétences : une admission dans notre Centre de Jour spécialisé, un contrat de travail dans nos ateliers ou bien l'intégration au premier marché de l'emploi.

Le groupe se compose de 7 à 9 étudiants par jour, qui sont accompagnés par deux à trois encadrants.

Chaque trimestre, l'équipe prévoit une semaine de réflexion en interne (sans les étudiants) où le personnel du SFP évalue les progrès réalisés par les étudiants et fixe les objectifs pour le trimestre à venir : répartition des ateliers, évaluations individuelles, bilans annuels, élaboration du programme, formation interne....

En 2017, le SFP a accueilli 10 étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme. 5 stagiaires ont terminé leur formation et ont été embauchés comme salariés travailleurs handicapés dans nos ateliers d'inclusion professionnelle. 1 stagiaire a été orientée vers notre centre de jour spécialisé.

L'équipe se compose de six éducateurs diplômés.

LE CENTRE DE JOUR

Le Centre de jour spécialisé est un service d'activités de jour pour personnes qui ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle. En 2017, il accueille huit personnes à temps plein ou à temps partiel : 4 personnes ont fréquenté le Centre de jour à temps plein, 4 personnes qui, au cours de l'année 2017 ont quitté progressivement le Centre de jour pour s'intégrer à Boxhorn définitivement étaient remplacés par d'autres usagers se trouvant sur une liste d'attente.

Il propose différentes activités occupationnelles (jeux, puzzle, bricolage ...) socio-pédagogiques et thérapeutiques (stimulation basale, snoezelen, séances de musique, activités motricité, Airtramp...) adaptées aux compétences, aux attentes et aux besoins individuels de chaque usager. Le groupe du CDJ fait aussi régulièrement des sorties avec les usagers.

Les activités extérieures proposées aux usagers durant toute l'année étaient les suivantes :

Sorties hebdomadaires

- séances de natation à la piscine de Redange (proposées 1-3 fois par semaine à trois usagers) ;
- séances à l'asinerie à Habbay (BE) ;
- séances à la ferme pédagogique à Hovelange ;
- sorties au supermarché pour faire les petites courses dans le but de s'intégrer dans la société ;

- sorties aux différents établissements pour boire un café et manger de la pâtisserie ;
- des promenades .

Sorties mensuelles

- sorties à la Robbesscheier à Munshausen ;
- sorties aux différents parcs :
 - Parc merveilleux à Bettembourg
 - Päiperleksgaart à Grevenmacher
- etc.

En 2017, l'encadrement est assuré par quatre éducateurs et cinq auxiliaires de vie intervenant à temps partiel. Il a fonctionné 5 jours sur 7, périodes de vacances comprises.

QU'EST-CE QUE L'AUTISME ?

On parle de troubles du spectre de l'autisme (TSA) ou encore de troubles envahissants du développement (TED) : les difficultés éprouvées par les personnes atteintes d'autisme *envahissent [ndlr : peuvent envahir] toutes les sphères de leur développement, la perception, la motricité fine et globale, la socialisation, le langage réceptif et expressif* (Nathalie POIRIER et Catherine KOZMINSKI, « L'autisme, un jour à la fois », Ed. PUL-Chronique sociale, p33).

L'autisme est un trouble du développement complexe et durable qui se manifeste en principe au cours des trois premières années de la vie. Il touche environ un individu sur 160 (INSAR, 2009). Les garçons sont globalement plus affectés que les filles. Ainsi, on estime que l'autisme est au moins 3 à 4 fois plus fréquent chez les garçons que chez les filles.

Les manifestations autistiques couvrent un large spectre et concernent des personnes ayant un handicap intellectuel sévère ainsi que celles ayant un quotient intellectuel (QI) dans, ou au-dessus, de la moyenne.

La génétique des TSA est complexe et loin d'être totalement comprise. La compréhension de l'interaction entre facteurs génétiques et environnementaux exige encore des recherches intensives.

Globalement, les personnes souffrant de TED doivent surmonter diverses difficultés dans trois registres principaux :

- L'altération qualitative des interactions sociales
 - Pas de contact oculaire, pas de réaction aux mimiques faciales etc. ;
 - Incapacité à établir des relations avec les pairs et manque de conscience des autres ; le sujet ne cherche pas spontanément à partager ses plaisirs ou ses intérêts avec d'autres personnes ;
 - Manque de réciprocité sociale ou émotionnelle (par exemple, il cherche rarement du réconfort ou de l'affection, difficultés à contrôler ses émotions et son enthousiasme) ;
 - Absence ou abondance de paroles ;
 - Forte résistance au changement.

- L'altération qualitative de la communication verbale et non verbale
 - Retard ou absence totale de développement du langage parlé ;
 - Incapacité marquée à engager une conversation avec autrui (pointe du doigt pour montrer au lieu d'utiliser des mots) ;
 - Usage stéréotypé et répétitif du langage (écholalie : répétition inlassable de mots en dehors de tout contexte) et voix monotone (déficit de l'intonation, du rythme) ou langage idiosyncratique ;
 - Absence d'un jeu de « faire semblant » varié et spontané, ou d'un jeu d'imitation, utilisation inhabituelle des mots ou confusion entre le masculin « il » et le féminin « elle » ou mélange des pronoms personnels « je, moi, toi ».

- Le caractère restreint, répétitif et stéréotypé des comportements, des intérêts et des activités
 - Préoccupation circonscrite à un ou plusieurs centres d'intérêts stéréotypés et restreints, anormale soit dans son intensité, soit dans son orientation ;
 - Adhésion à des habitudes ou à des rituels spécifiques ;
 - Maniérismes moteurs stéréotypés et répétitifs (par exemple, battements ou torsions des mains, se balancer d'avant en arrière, fixer du regard, ...) ;
 - Anxiété, peur, incompréhension de son environnement.

Par ailleurs, on constate souvent la présence de désordres additionnels tels que :

- Des troubles métaboliques ;
- Des difficultés à traiter l'information sonore et visuelle (hypo- ou hypersensibilité) ;

- De l'épilepsie (fréquence 30 fois plus élevée) ;
- Des déficiences intellectuelles (de 30 à 50% des cas).

L'autisme ne se guérit pas. Il n'y a pas de traitement médical spécifique mais on peut cependant traiter un grand nombre de symptômes problématiques et limitants par des traitements thérapeutiques et des méthodes pédagogiques appropriées.

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176

Comptes annuels et rapport
du Reviseur d'Entreprises Agréé

31 décembre 2017

TABLE DES MATIERES

	Pages
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	1 - 3
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	4
- Compte de profits et pertes	5
- Annexe	6 - 11

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux membres de
AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
1, Jos Seyler Strooss
L-8521 Beckerich

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de AUTISME Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif (l'«Association») comprenant le bilan au 31 Décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 Décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels» du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 24 avril 2018

BDO Audit
Cabinet de révision agréé
représenté par



Jean-Philippe Barret

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2017

A C T I F	Notes	2017 EUR	2016 EUR
ACTIF IMMOBILISE		9 825 057,24	10 050 053,07
Immobilisations corporelles	3	9 825 057,24	10 050 053,97
ACTIF CIRCULANT		1 240 528,02	1 618 189,25
Stocks	4	81 172,76	74 685,47
Créances		638.539,61	849 795,73
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		338 310,32	667 287,67
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		300 229,29	182 508,06
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux		520 815,65	693.708,05
COMPTES DE REGULARISATION		2 611,67	5 223,34
TOTAL ACTIF		<u>11 068 196,93</u>	<u>11 673 465,66</u>
P A S S I F			
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	5	1 247 362,72	1 348 773,70
Fonds associatifs		78 247,67	78 247,67
Résultats reportés		1 270 526,03	1 372 836,81
Résultat de l'exercice		(101 410,98)	(102 310,78)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL	6	9 084 438,89	9 288 382,66
DETTES		736 395,31	1 036 309,30
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an dont la durée résiduelle est supérieure à un an	7	27 664,89 146 704,54	212 819,67 176 556,05
Acomptes reçus sur commandes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		25 527,50	21 292,50
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		156 600,94	290 822,28
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		131 053,25	119 704,45
Dettes au titre de la sécurité sociale		184 914,58	163 276,77
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		63 929,62	51 837,58
TOTAL PASSIF		<u>11 068 196,93</u>	<u>11 673 465,66</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Exercice clos le 31 décembre 2017

COMPTES DE PROFITS ET PERTES	Notes	2017 EUR	2016 EUR
Chiffre d'affaires net		3 078 154,09	2 726 006,85
Autres produits d'exploitation	9	4 766 582,43	3 791 979,30
Variations de stock de produits finis	4	6 859,86	838,64
Dotations aux amortissements sur subventions d'investissement	6	327 728,50	286 315,07
Matières premières et consommables et autres charges externes			
- <i>Consommations de matières premières</i>		(527 852,55)	(496 685,33)
- <i>autres charges externes</i>		(499 276,42)	(445 210,10)
Frais de personnel			
- Salaires et traitements	8	(5 948 932,36)	(4 900 902,21)
- Charges sociales couvrant les salaires et traitements	8	(886 889,57)	(737 496,33)
Corrections de valeur			
- Sur immobilisations incorporelles	3	-	-
- Sur immobilisations corporelles	3	(370 563,91)	(325 946,62)
Autres charges d'exploitation		(43 435,12)	(13 085,08)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		(1 908,38)	(1 776,29)
Autres intérêts et produits assimilés		1 816,11	18 734,81
Intérêts et charges assimilées		(3 693,66)	(5 083,49)
Résultat de l'exercice		(101 410,98)	(102 310,78)

NOTE 1- GENERALITES

AUTISME Luxembourg A.s.b.l. est une association sans but lucratif de droit luxembourgeois qui a pour objet la fondation, le développement et la gestion de toutes œuvres préventives et curatives, de centres éducatifs et de foyers pour enfants, adolescents et adultes autistiques ainsi que la recherche de l'intégration continue à tous les niveaux des sujets qui lui sont confiés. Le siège social de l'association se situe à Beckerich.

L'association est exempte de tous droits, taxes et impôts au profit de l'Etat et des communes, à l'exception des taxes rémunératoires. Aucune obligation ne lui est faite quant à la présentation de ses comptes annuels.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 6 juin 2003, l'association a été reconnue d'utilité publique par publication d'un arrêté Grand-Ducal.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

Principes généraux

L'association tient sa comptabilité en Euro (EUR). Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises dans le secteur associatif, complétés des dispositions applicables aux opérations spécifiques de l'association, telles qu'adoptées par le Conseil d'Administration.

Les principes comptables retenus par le Conseil d'Administration sont détaillés dans les différentes notes aux comptes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire. Les taux pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

Stock de consommables, marchandises et produits finis

Le stock de consommables et marchandises est évalué au prix d'acquisition. Le stock de produits finis est évalué à la valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût de revient. Cette correction de valeur n'est pas maintenue lorsque la raison qui l'a motivée a cessé d'exister.

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
ANNEXE
Exercice clos le 31 décembre 2017
-suite-

Créances, disponibilités et dettes

Les créances, avoirs en banques et encaisse et dettes sont évalués à leur valeur nominale. Des corrections de valeurs sont constatées si la valeur estimée de la créance est inférieure à sa valeur nominale.

Produits perçus de l'Etat

Les produits perçus de l'Etat sont enregistrés sur base des documents obtenus de l'Etat ou de provisions basées sur des documents à caractère certain, établis par les autorités subsidiaires.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017	2016
	EUR	EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	12 336 894,62	11 365 324,64
Entrées au cours de l'exercice	148 788,96	971 569,98
Sorties au cours de l'exercice	(27 607,68)	-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	<u>12 458 075,90</u>	<u>12 336 894,62</u>
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(2 286 841,55)	(1 960 894,93)
Dotations de l'exercice	(370 563,91)	(325 946,62)
Reprises de l'exercice	24 386,80	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	<u>(2 633 018,66)</u>	<u>(2 286 841,55)</u>
Valeur nette à la fin de l'exercice	<u>9 825 057,24</u>	<u>10 050 053,07</u>

Les variations de l'exercice 2017 se composent principalement d'immobilisations relatives à la rénovation, l'aménagement et la mise en conformité d'une maison à Boxhorn.

NOTE 4 - STOCK

	2017	2016
	EUR	EUR
Stock de matières premières et consommables	23 967,61	24 340,18
Stocks de produits finis et marchandises	57 205,15	50 345,29
	<u>81 172,76</u>	<u>74 685,47</u>

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
ANNEXE
Exercice clos le 31 décembre 2017
-suite-

NOTE 5 - FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

	2017	2016
	EUR	EUR
Fonds associatifs constitués du 29.09.1981 (date de constitution) au 31.12.1999	78 247,67	78 247,67
Résultats reportés au 1 ^{er} janvier	1 270 526,03	1 372 836,81
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(101 410,98)	(102 310,78)
	<u>1 247 362,72</u>	<u>1 348 773,70</u>

Les comptes de l'exercice 2016 et l'affectation de son résultat, ont été approuvés par l'Assemblée Générale des membres du 26 avril 2017.

NOTE 6 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

	2017	2016
	EUR	EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	11 251 050,38	10 199 056,98
Entrées au cours de l'exercice	<u>123 784,73</u>	<u>1 051 993,40</u>
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	11 374 835,11	11 251 050,38
Amortissements cumulés au début de l'exercice	(1 962 667,72)	(1 676 352,65)
Dotations de l'exercice	<u>(327 728,50)</u>	<u>(286 315,07)</u>
Amortissements cumulés à la fin de l'exercice	(2 290 396,22)	(1 962 667,72)
Valeur nette à la fin de l'exercice	<u>9 084 438,89</u>	<u>9 288 382,66</u>

Les subventions d'investissement en capital sont essentiellement constituées de subsides reçus en relation avec les immobilisations corporelles et sont portées dans les fonds propres au passif du bilan.

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
ANNEXE
Exercice clos le 31 décembre 2017
-suite-

NOTE 7 - DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En juin 2013, un emprunt d'une durée de 10 ans a été contracté pour financer la partie non prise en charge par le Ministère de la Famille de l'acquisition d'une maison à Boxhorn à hauteur de EUR 300 000,00 portant intérêt au taux de 1,8%. Au 31 décembre 2017, la dette s'élève à EUR 177 384,38 (dont EUR 146 704,54 supérieur à un an).

En juin 2013, l'association a également contracté une ligne de crédit pour un montant maximum de 350 000 EUR, portant intérêt au taux Euribor 1 mois + 0.55%, et destiné au préfinancement de la subvention étatique pour l'acquisition et la transformation d'un immeuble à Boxhorn. Au 31 décembre 2017, le solde de cette dette est débiteur pour un montant de EUR 307,53 (2016 : solde créditeur de EUR 169 160,28).

En mai 2013, l'association a également contracté une ligne de crédit pour un montant maximum de EUR 1 250 000,00, portant intérêt au taux Euribor 1 mois + 0.25%, ayant pour échéance septembre 2014, tacitement renouvelable. Au 31 décembre 2017, le solde de cette dette est débiteur pour un montant de EUR 2 707,42 (2016 : solde créditeur de EUR 13 383,47).

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
 R.C.S. Luxembourg F 5176
ANNEXE
 Exercice clos le 31 décembre 2017
 -suite-

NOTE 8 - PERSONNEL

Nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice :

	EUR 2017	EUR 2016
Salariés	88	79
Membres du personnel autistique	51	43
	<u>139</u>	<u>122</u>

La masse salariale brute est décomposée comme suit :

	EUR 2017	EUR 2016
Employés encadrés		
Brut encadré	1 218 670,56	990 590,09
Cotisations patronales encadrés	183 775,51	149 480,05
Cotisations patronales encadrés Mutualité		
Remboursement mutualité des encadrés	(40 127,01)	(30 647,46)
Compensation mutualité 2015 reçue en 2016	-	-
S/total encadrés	1 362 319,06	1 109 422,68
Employés encadrants		
Brut encadrant (incl. 13e mois)	4 918 044,22	4 134 807,55
Cotisations patronales des encadrants	725 131,60	607 242,68
Cotisations patronales encadrants Mutualité	(164 610,25)	(148 133,01)
Remboursement Adem, Congès formation	(56 782,70)	(64 941,36)
Remboursement charges sociales des encadrants	-	-
S/total des encadrants	5 421 782,87	4 528 975,86
Provision pour congé non pris et heures supplémentaires	51 720,00	-
	<u>6 835 821,93</u>	<u>5 638 398,54</u>

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
ANNEXE
Exercice clos le 31 décembre 2017
-suite-

NOTE 9 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste est composé principalement de subventions attribuées de manière certaine pour l'exercice 2017 par les différentes autorités subsidiantes pour un montant total de EUR 4 728 375,35 (2016 : EUR 3 773 798,26).

NOTE 10 - AUTRES IMPÔTS

Ce poste représente principalement les taxes sur véhicules automoteurs dues pour l'année 2017 et des taxes communales dues au cours cette même période.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les participations financières de l'Etat de EUR 5 150 000,00 en relation avec la construction de l'extension du bâtiment à Beckerich servent de garantie au paiement de la dette bancaire dont le solde est débiteur au 31 décembre 2017 pour un montant de EUR 2 707,42 (2016 : solde créditeur de EUR 13 383,47).

La maison acquise à Boxhorn est hypothéquée pour le prêt bancaire d'un montant principal de EUR 300 000,00 dont le solde au 31/12/2017 est de EUR 177 384,38 (2016 : EUR 206 831,97)

L'association a également donné une caution de EUR 4 500 et une garantie bancaire de EUR 4 500 pour des locations.

Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Centre Roger Thelen
1, rue Jos Seyler
L- 8522 Beckerich

Tél.: (+352) 266 233 - 1
Fax: (+352) 266 233 - 33

administration@autisme.lu

Ouvert : 8h-12h / 13h-17h

www.autisme.lu

- Imprimerie 266 233 42
- Back-Office 266 233 54
- Cuisine 266 233 49
- Papier 266 233 43
- Jardinage 266 233 44
- Couture 266 233 45
- Confiserie 266 233 50
- Céramique 265 503 92
(116, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette)
- TAKE AWAY à Beckerich : 266 233 49
du lundi au vendredi

Plat du jour à emporter
Consultation du menu : www.autisme.lu
Sandwichs à la carte
Catering sur commande